

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Janvier 2011

MENSUEL N° 143 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme

Fin de la saga du PPAS 60ter dénommé « VAL d'OR » ...



En trois ans, il aura fallu six commissions de concertations pour finalement voir passer, hélas, l'avis favorable d'adoption de la dernière mouture du plan particulier d'affectation du sol n° 60ter appelé « Val d'Or ».

Malgré la lutte acharnée et cela depuis de nombreuses années, des comités de quartiers directement concernés par cet aménagement, ainsi que des associations de protection de la nature (ASEPRÉ, AVES, etc) et de Wolu-Inter-Quartiers, le site se verra amputé d'une grande partie de sa superficie au profit de la construction d'une quinzaine d'immeubles représentant une superficie bâtie de 141.714 m².

Il n'a jamais été tenu compte de la pétition signée par plus de 3.000 personnes remise aux autorités communales lors de la commission de concertation du 6 septembre 2001, relative aux nouvelles constructions projetées sur le site du Val d'Or.

Il va sans dire que la construction de ces immeubles conduira inévitablement à la destruction totale du site qui constitue une zone classée à « très haute et à haute valeur biolo-



gique » sur la carte d'évaluation biologique établie par l'IBGE et par l'Institut voor Natuurbond ; cette zone participe aussi au maillage vert.

Nous avons, à de nombreuses reprises, demandé l'arrêt définitif de l'urbanisation du Val d'Or, l'abrogation du PPAS 60 et sa réaffectation en espace vert.

Notre demande ayant été refusée, nous avons émis des propositions afin que la modification du PPAS 60 en PPAS 60 ter propose un meilleur équilibre entre les zones construites et les zones vertes.

Nous avons notamment insisté pour diminuer de 20% la densité totale du projet (nous en avons obtenu 10), avec l'allocation de 30% de logements à prix moyens permettant ainsi aux jeunes ménages de pouvoir rester habiter dans la commune. Nous avons demandé de remonter le projet vers le Nord afin de diminuer la pression sur la zone verte du PRAS et proposé d'enlever l'immeuble central afin de conserver une vaste zone verte d'un seul tenant, malheureusement sans succès.

Avis de la commission de concertation.

Avis favorable à condition de :

1. Autoriser le double étage en toiture au maximum sur la moitié de chaque unité de construction définie au plan des affectations par les m² de surface plancher totale autorisable.
2. Autoriser la création d'un passage en sous-sol entre les parkings des immeubles sis à front de voirie Chemin des Deux Maisons et les parkings des immeubles de fond du clos.
3. Prévoir un traitement différencié pour la voirie à créer située le long de l'immeuble (R+7+T) à partir de l'entrée parking afin d'éviter, entre autres, le parking sauvage.
4. Ne plus faire apparaître les talus sur le plan des affectations n°4.

Si vous désirez avoir connaissance de l'avis complet il suffit de nous le demander.

Le « petit » patrimoine



Le pilastre et la colonne

Le pilastre est une sorte de colonne plate et carrée. Il est posé sur une base et surmonté d'un chapiteau. Le pilastre n'est pas lui-même un élément porteur, c'est un ornement placé sur un mur porteur.

La colonne cylindrique par contre, est un élément porteur ; on la trouve dans les demeures et châteaux de prestige.

Dans les maisons bourgeoises, le salon et la salle à manger forment un espace continu et ne sont séparés que par les pilastres ou colonnes.

Les pilastres et les colonnes sont souvent magnifiquement décorés et moulurés ; parfois, sous forme simplifiée, masquée par la présence de cannelures d'allure néo-gothique.

Les chapiteaux sont ornés de feuillages, rosaces, guirlandes, cimaises, cariatides, etc....

Tout cela forme un ensemble d'une harmonie, d'une délicatesse et d'une élégance souvent présent dans la décoration intérieure des maisons.

Geneviève Vermoelen.
Tél. : 02 735 03 65.



Les fiches « mobilité » de WIQ

Nous avons également mis l'accent sur l'augmentation de la pression automobile entraînant ses problèmes de mobilité, surtout dans les deux axes principaux bordant le Val d'Or, à savoir le Chemin des Deux Maisons et l'avenue Marcel Thiry, et cela sans écho.

Il est regrettable que, sous la pression immobilière, un des derniers poumons verts de Bruxelles disparaisse.

*Marcel De Rongé,
Président du Comité Schuman-
Bouleaux-Peupliers-Calabre et Environs.*

Alerte au bruit !

La fin de l'année 2010 a vu « fleurir » de jolies cheminées bien brillantes sur le toit d'une moyenne surface de l'avenue Georges Henri.



Sans crier gare, elles furent installées en intérieur d'îlot et leur ronronnement a directement (r)éveillé l'attention des habitants proches de ce nouveau lieu de bourdonnement continu, de jour comme de nuit.

Sans crier gare, mais également sans permis, et cela, au mépris des règlements en la matière. Aucune demande n'a été déposée à la Commune que ce soit à l'urbanisme ou à l'environnement. Le bruit plus que gênant, même les fenêtres fermées, a incité quelques riverains à s'inquiéter de cette façon de faire et ont interpellé la Commune et l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE).

A la Commune, ils ont demandé de connaître les mesures que celle-ci compte prendre rapidement pour assurer la quiétude des riverains proches de cette installation. A l'IBGE, ils ont envoyé une lettre sous forme d'une plainte en ce qui concerne les nuisances sonores.

Espérons que les demandes des habitants seront entendues bien avant que s'ouvrent les fenêtres sur le printemps !

Bernard Devillers

Voici la quatrième fiche « Mobilité » que nous suivons plus particulièrement. Elle concerne le piétonnier entre l'avenue Jaspers et l'avenue Wolvens.

Cette fiche concerne plus particulièrement deux aspects.

Le revêtement.

Constat : l'ensemble du revêtement du piétonnier entre Oscar Jaspers et Wolvens est en très mauvais état. Plusieurs chutes ont été constatées.

Proposition : rénover l'entièreté du piétonnier car des réparations ne suffiraient pas tant l'ensemble est dans un état dangereux.

L'éclairage.

Constat : il n'existe pas d'éclairage dans la partie « boisée » de ce piétonnier, ce qui augmente le risque de chute et provoque plus qu'un sentiment d'insécurité ...

Proposition : installer un éclairage adapté et résistant au vandalisme.

Voici maintenant plus de 3 ans que ce dossier est bloqué.

Pourtant, nous avons reçu le 12 octobre 2007 !!! un courrier de l'Habitation Moderne qui nous précisait :

« D'une manière plus particulière, en ce qui concerne les avaries constatées dans les fiches n°3 et n°4, relatives au quartier Hof-ten-Berg, nous vous informons que notre Conseil d'Administration a décidé de confier la réhabilitation de l'ensem-



L'état de ce piétonnier s'est encore largement dégradé depuis la photo qui date de 2007 !

ble des abords et des espaces verts de ce quartier au Bureau d'Architectes Pechère & Partners. Nous transmettons vos informations à notre auteur de projet afin qu'il puisse, en temps opportun, tenir compte de vos remarques. »

Le temps opportun n'est jamais arrivé et le piétonnier est toujours dégradé et insécurisé !

Il est plus que temps de faire avancer ce dossier car de nombreuses personnes l'utilisent quotidiennement « à leurs risques et périls ».

De plus, aujourd'hui, nous ne savons pas avec certitude si les travaux incombent toujours à l'Habitation Moderne ou à la Commune dans le cadre de rétrocessions de voiries et venelles.

En tout cas si c'est la Commune qui est responsable, nous espérons que celle-ci, qui à juste titre demande à la Région de proposer un aménagement sécurisé pour le passage piéton sous le boulevard de la Woluwe, sera soucieuse de réagir rapidement pour résoudre ce point noir.

Et si c'est toujours de la compétence de l'Habitation Moderne, qu'elle tienne ses engagements d'y il a trois ans.

Nous allons donc interpellier la Commune et l'Habitation Moderne afin de faire évoluer positivement ce dossier.

Bernard Devillers

Cette fiche est portée par le comité de quartier Hof-ten-Berg.



Ce passage qui peut paraître bien bucolique en journée, devient un piège sombre à chaque tombée de la nuit !

Mobilité

L'hôtel Ramada situé à l'avenue des Pléiades a ouvert ses portes il y a peu et ce qu'on pouvait craindre est devenu une réalité. Les autocars de l'hôtel se garent, dans le bon sens ou non, sur le trottoir ou dans le tournant ainsi que les taxis.

Ces situations provoquent non seu-



lement des remontées de file aux heures de pointe mais obligent de plus les automobilistes à des manœuvres de dépassement sans visibilité, dangereuses pour la sécurité.

Pourtant, cette situation avait été analysée et anticipée lors de la commission de concertation pour le permis d'urbanisme demandé par le promoteur. Il avait été question de déplacer l'arrêt de bus de la STIB et le bac à fleurs afin de créer une aire de stationnement pour les taxis et les cars. Rien n'est fait à ce jour. Nous supposons que, comme ces travaux sont à charge du promoteur, celui-ci ne doit pas être pressé de les exécuter.

Dans l'attente de ces travaux, nous avons écrit à la Commune le 9 décembre dernier pour qu'une intervention appropriée soit faite rapidement auprès du propriétaire de l'hôtel afin qu'il effectue les travaux nécessaires et que, dans l'attente, des consignes soient données aux chauffeurs de cars et de taxis. Nous avons également demandé l'intervention de la police afin de régler ces situations qui se multiplient.

Nous attendons toujours une réponse de la Commune.

On passe par où ?



Vous avez dit sans gêne ... et n'essayez même pas de faire une remarque, danger !



Fascinante Ethiopie !

Rencontre entre les photographies de Geneviève Vermoelen et les tableaux à l'aquarelle ou au fusain d'Andrée Debourle.

A la bibliothèque Saint-Henri, rue Saint-Henri, 62 à 1200 Bruxelles.

Jusqu'au 26 février 2011

Mardi et vendredi de 9h30 à 17h30

Mercredi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h.

Samedi de 14h à 17h30.

Dimanche de 10h à 12h.



Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

ATELIERS « CONSOMM'ACTEURS »

Les prochains Ateliers

Chaque fois le mardi à 9h30

Le 25 janvier : les soins de santé

Le 8 février : les maisons médicales

Le 22 février : le crédit

Le 15 mars : les télécommunications

Le 29 mars : clôture ou thème demandé

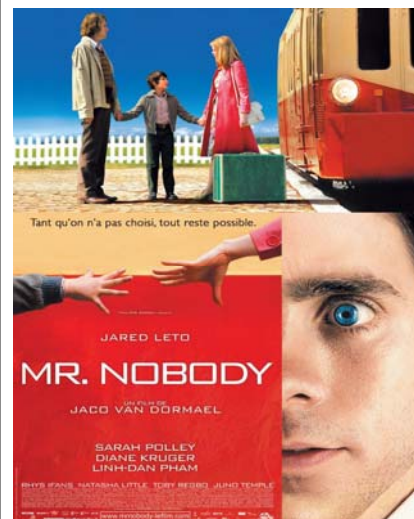
Où ? Au CASG Wolu-Services Asbl

Avenue Andromède 63/2 à 1200 Bxl

Renseignements : 02/761.11.80 ou casg.woluservices@telenet.be

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 4 février à 20 h 30



Le vendredi 18 février à 20 h 30



Centre « Les Pléiades »
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl
PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Communauté française, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

